

Nucléaire : presque tous les feux sont au vert pour les deux réacteurs EPR2 de Penly

ÉNERGIE

Un décret publié mercredi donne à EDF l'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation de travaux préparatoires pour l'implantation des deux réacteurs sur le site de Seine-Maritime.

Enrique Moreira

Le début du chantier de l'EPR2 de Penly (Seine-Maritime) approche. Un décret publié mercredi 5 juin au « Journal officiel », et daté du 3 juin, donne en effet à EDF l'autorisation environnementale nécessaire au lancement des travaux préparatoires pour la construction des deux réacteurs de nouvelle génération. Et ce, « pendant que se poursuit l'instruction de la demande d'autorisation de création (DAC) des futures installations nucléaires de base » par l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN), indique la Délégation interministérielle au nouveau nucléaire (DINN).

L'instruction de cette autorisation « aura duré onze mois depuis le dépôt des dossiers, fin juillet 2023 », rappelle un porte-parole d'EDF. En novembre dernier, l'Autorité environnementale s'était prononcée, avant l'ouverture d'une enquête publique en février 2024. « La commission d'enquête a rendu un avis favorable sans réserve », rappelle l'électricien.

Avant de lancer les travaux préparatoires, EDF attend cependant « la publication au « Journal officiel » du second décret approuvant la convention d'utilisation du domaine public maritime relative aux travaux en mer et sur le rivage, qui viendra compléter cette première autorisation », précise le groupe.



Le chantier, situé sur le littoral de Seine-Maritime, devrait démarrer cet été et durer un peu plus de trois ans. Photo Lou Benoist/AFP

« L'autorisation environnementale reste cependant le décret le plus dimensionnant », assure la DINN aux « Echos ». Dans le cadre de la loi d'accélération du nucléaire de 2023, elle permet de lancer les travaux préparatoires. « Le décret concernant la convention d'utilisation du domaine public maritime devrait arriver dans les semaines à venir », ajoute la délégation. Celui-ci devant passer devant le Conseil d'Etat, « c'est un processus plus long ».

Espèce protégées

Prudent, EDF estime que « ces deux décrets sont des préalables au démarrage des travaux préparatoires sur le site de Penly ». Ceux-ci concernent principalement des opérations de terrassement, comme le

reprofilage de la falaise artificialisée ou l'élargissement de la plateforme en mer. L'électricien prévoit toujours le démarrage de ce chantier, qui devrait durer un peu plus de trois ans, pour cet été. « Les premiers travaux préparatoires porteront sur du défrichage et la relocalisation d'espèces protégées », précise EDF.

La jeune DINN, dont l'une des missions est d'assurer la coordination des procédures d'autorisation relatives aux projets de nouveau nucléaire pour que celles-ci soient obtenues par les maîtres d'ouvrage dans les temps, porte, elle, un « regard positif sur toute cette séquence ». « Nous visions l'échéance de début juillet pour le lancement des travaux préparatoires pour Penly, et ce délai est main-

tenu grâce à l'obtention de cette autorisation environnementale ».

Le début à l'heure de ces travaux préparatoires est une étape cruciale avant que les projets de nouveaux réacteurs à Gravelines (Nord) ou encore Bugey (Ain) ne soient à leur tour lancés. « C'était important pour nous de démarrer sur une bonne note », conclut la DINN.

Il faudra toutefois attendre au moins 2026 avant de connaître les résultats de l'instruction de l'ASN sur la demande de création de ces deux réacteurs à Penly. Pour rappel, Emmanuel Macron avait annoncé en février 2022 un vaste programme de relance de l'atome en France prévoyant la construction d'au moins six réacteurs de nouvelle génération EPR2. ■